



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Circonscription de Tulle Dordogne
Inspecteur de l'éducation nationale

Tulle, le 1er février 2021

Eric SAUVEZIE
Tél : 05 87 01 20 51
Mél : ce.0190052d@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 Tulle Cedex

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services départementaux de l'éducation
nationale de la Corrèze

à

Madame le maire,
Monsieur le maire,

Madame la directrice,
Monsieur le directeur

Afin de doter les écoles maternelles et élémentaires d'un socle numérique dans les écoles, vous aurez **cette année deux possibilités d'obtenir des aides financières** :

- Programme Ecoles numériques 19 dans le cadre des opérations éligibles DETR 2021
- Appel à projets « socle numérique » dans le cadre du plan de relance.

Programmes « Ecoles Numériques 19 », DETR 2021

Grâce au programme « Ecoles numériques », 99% des communes de moins de 2000 habitants et la totalité des communes de plus de 2000 habitants sont désormais équipées de matériel informatique performant.

La préfecture (cf circulaire DETR du 29 janvier 2021, dotation d'équipement des territoires ruraux 2021), souhaite prolonger son soutien aux projets d'équipement numérique à hauteur de 50% du coût du projet selon les conditions mentionnées ci-dessous :

Pour les communes de moins de 2000 habitants :

- *tableau blanc interactif (TBI) / vidéoprojecteur interactif (VPI) / **écran interactif** par école ou regroupement pédagogique déjà équipé complété éventuellement de tablettes tactiles à hauteur de 4 000 € HT ;*
- *un équipement mobile composé de tablettes numériques tactiles à hauteur de 5 000 € HT;*
- *un renouvellement partiel des équipements existants à hauteur de 1500 € HT pour les dotations subventionnées de 2009 à 2016 ;*
- *un ordinateur portable spécifique à la direction d'école à hauteur de 800€ HT. Ce dernier matériel peut être commandé en sus des équipements précédents.*

Pour les communes de plus 2 000 habitants :

- *plusieurs TBI / VPI (vidéoprojecteurs interactifs) / ETI (**écrans tactiles interactifs**) et/ou un équipement mobile composé de tablettes numériques tactiles à hauteur de 12 000 € HT.*
- *deux ordinateurs portables spécifiques à la direction d'école à hauteur de 1600€ HT. Ce dernier matériel peut être commandé en sus des équipements précédents.*

Les communes dont les écoles accueillent une unité locale d'inclusion scolaire (ULIS école) pourront faire une demande spécifique et supplémentaire en tablettes tactiles à hauteur de 5 000 €.

Le dossier complet (acte de candidature accompagné du devis du fournisseur et de la délibération du conseil municipal) devra être renseigné conjointement par la mairie et l'école, puis retourné au plus tard le vendredi 26 février 2021.

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Candidature Ecole numérique
Circonscription Tulle Dordogne
Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19011 TULLE CEDEX**

Les dossiers reçus après le 26 février ne seront pas pris en compte.

Vous trouverez l'ensemble de ces documents sur le site internet de la DSDEN :

<http://www.ac-limoges.fr/ia19/>

Vous pourrez prendre contact avec Monsieur Eric Sauvezie, inspecteur de la circonscription de Tulle Dordogne (eric.sauvezie@ac-limoges.fr) ou avec Monsieur Stéphane Clos, conseiller pédagogique de la circonscription de Tulle Dordogne (stephane.clos@ac-limoges.fr) pour toute question relative à l'élaboration du dossier.

Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
--

Le plan de relance présenté par le gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement. Dans ce cadre, il est lancé un appel à projet centré sur le premier degré, qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public d'éducation.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- les services et ressources numériques ;
- l'accompagnement à la prise en main des matériels et des ressources numériques.

Toutes les communes sont éligibles à cet appel à projet pour lequel l'Etat investit 105 millions d'euros à compter de 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo2/MENN2100919X.htm>

Les dossiers complets doivent être renseignés avant le 31 mars 2001 dans l'outil <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

L'inspecteur de circonscription dont dépend l'école de votre commune, épaulé par son équipe et par Monsieur Clos, conseiller pédagogique pour le numérique, est votre interlocuteur direct pour vous accompagner dans l'élaboration des dossiers.

Nous vous remercions de votre implication dans ces deux projets qui contribuent au développement des technologies de l'information et de la communication, véritable outil pédagogique au service de tous les élèves.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Dominique Malroux